

**TAXE
D'APPRENTISSAGE
2025**

Soutenez la richesse d'un système
éducatif français combiné à la culture
locale !

Choisissez le LFIP !

Comment verser votre taxe ?

Trois étapes pour verser :

Vous devez désigner le Lycée Français International de Pondichéry en bénéficiaire sur la plateforme SOLTéA de la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour ce faire, c'est très simple, à partir du mois de mai :

1. Munissez-vous de vos identifiants SOLTéA (à créer sur [Net-Entreprises.fr](https://netentreprises.fr))

2. Convertissez votre montant en %

3. Sélectionnez le nom Lycée Français International de Pondichéry ou notre code UAI (2230002R) ou notre SIRET (18000608200283)

Calendrier de versement

Avril	● Communication par les entreprises ou cabinets d'expertise comptable des éléments comptables via la DSN (Déclaration Sociale Nominative)
Mai	● Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage par l'URSSAF : • 5 mai : entreprises de + de 50 salariés • 15 mai : entreprises de - de 50 salariés
Mai à Octobre	● Choix par les entreprises des établissements bénéficiaires sur la plateforme SOLTéA

Pourquoi nous choisir ?



Pour promouvoir la francophonie et le multilinguisme !



100% de réussite au baccalauréat
Soutenir l'excellence éducative !



Une pédagogie positionnant l'élève et son épanouissement au cœur du projet éducatif.



Favoriser l'inclusion et l'égalité des chances pour nos élèves !

Nos projets



Offrir aux élèves du LFIP des opportunités d'ouverture et d'échange



Soutenir l'orientation et l'avenir des élèves



Célébrer 200 ans d'excellence éducative



SCANNEZ-MOI



12, rue Victor Simonel
605001 Pondichéry
INDE

Contact : proviseur@lfpondichery.net



LFI ALUMNI
LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL
PONDICHÉRY